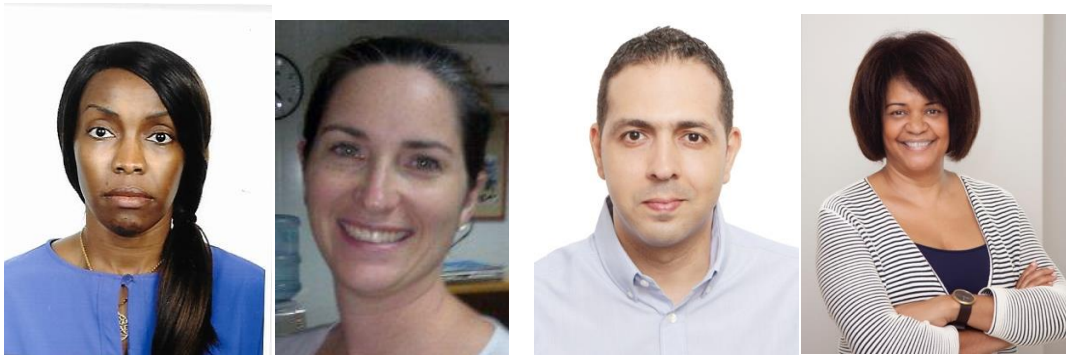


Présentation de l'AEFL et de ses membres



Amelia Neto, Megan Brechet Amamou, Mehdi Boussarsar, Henda Ducados



Denis Dravet, Florent Sanjuan, Pierre-Henri d'Hausen, Mario Van Haff et Chrysteal Morard.

Pour nous contacter : ape2fl@gmail.com

L'AEFL : quel est son objectif ?

L'AEFL est l'Association de parents d'élèves de l'Ecole Française de Luanda. C'est une association déclarée en France, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. C'est une association à but non lucratif.

L'Association assure **le fonctionnement administratif et financier de l'école.**

Elle **représente les parents d'élèves auprès de la Direction de l'école** et dans les instances de l'établissement.

L'association a son siège à l'ANEFE – Association Nationale des Ecoles Françaises de l'Étranger, 25 rue de Ponthieu
75 008 PARIS

Comment fonctionne le Conseil d'Administration de l'AEFL ?

Les parents d'élèves de l'École Française de Luanda choisissent leurs représentants et ceux-ci siègeront au **Conseil d'Administration**.

Cette élection a lieu chaque année en Juin ou Septembre lors d'une Assemblée Générale.

Chaque famille dispose d'une voix, quel que soit le nombre d'enfants.

De par les statuts de l'association, le Conseil d'Administration comprend entre 6 et 9 membres maximum. Ils sont élus pour 2 ans renouvelables.

Ils ne reçoivent aucune rétribution pour leurs fonctions ; **ils sont bénévoles**.

Lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} octobre 2016, 4 membres ont été élus, portant le Conseil d'Administration à neuf membres. 4 personnes ont été nouvellement élues : Henda Ducados, Mehdi Boussarsar, Florent Sanjuan et Chrystèle Morard.

Une fois constitué, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Ils composent **les membres du bureau**.

Présidente : Mme Amelia Neto

Vice présidente : Mme Megan Brechet Amamou

Trésorier : Mr Mehdi Boussarsar

Secrétaire : Mme Henda Ducados

De par ses statuts, le Conseil d'Administration doit se réunir au moins quatre fois par an. En pratique, il se retrouve plus souvent, environ une fois par mois.

Sont invités aux délibérations du Conseil d'Administration, sans voix délibérative :

- . M. Sébastien Vittet, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle. Il représente l'Ambassade et l'AEFE, l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger, avec laquelle l'école a passé une Convention.
 - . M. Fachan, Proviseur, M. Guérineau, Directeur et M. Piron, Directeur Administratif et Financier de l'école.
- Depuis la rentrée 2013, sont également conviés deux représentants des professeurs.

Présentation des membres du Conseil d'Administration

- **Amelia NETO : Présidente de l'AEFL** depuis octobre 2016 et membre depuis septembre 2014. De nationalité angolaise, elle est ancienne élève du LFL. Juriste, elle est directrice générale d'ANS, société de service dans le secteur pétrolier. Elle a 2 enfants scolarisés à l'école française en GS et CM1.
- **Megan BRECHET AMAMOU : Vice-présidente de l'AEFL** depuis octobre 2016 et membre depuis juin 2012. De nationalité franco-angolaise, elle est ancienne élève du LFL (de la petite section de maternelle à la seconde). Directrice Commerciale de Jembas Assistência Técnica, Lda (énergie, télécom et maintenance), elle a cinq enfants, dont 4 sont scolarisés à l'école française, en PS, CP et 6°.
- **Mehdi BOUSSARSAR : Trésorier de l'AEFL** depuis octobre 2016 ; il est directeur administratif et financier de Sodexo Angola depuis 2015. Il a actuellement 1 enfant scolarisé à l'école française en CM1.

- **Henda DUCADOS : Secrétaire de l'AEFL** depuis septembre 2016. Franco-angolaise, elle est actuellement Directrice de la communication de Total E&P Angola. Elle a un enfant scolarisé au lycée français en GS.
- **Denis DRAVET** : Membre du conseil depuis juin 2008. Résident en Angola depuis 16 ans, il est Directeur Général de Sirius (importation et distribution d'intrants agricoles, de matières premières chimiques et d'équipements et consommables pour les laboratoires d'analyse qualité). Ses deux jumelles sont scolarisées à l'école en 5°.

Il est en charge des statuts de l'AEFL.

- **Pierre-Henri D'HAUSEN** : Membre du conseil depuis septembre 2015. Arrivé en Angola en septembre 2013, il est ingénieur en installations pétrolières chez Total E&P. Il a 4 enfants dont 3 sont scolarisés au lycée français en PS, GS et CP.

Il est en charge des travaux à l'école et du projet LFL2015.

- **Chrystèle MORARD** : Membre du conseil depuis octobre 2016. Arrivée en Angola en septembre 2015, et après 10 ans d'expérience en banque commerciale en France, elle est membre de l'équipe de Vivre en Angola, en charge de la finance et des partenariats. Elle a trois enfants scolarisés au lycée français, en GS, CE2 et CM1.

Elle est en charge de la communication et des statuts de l'AEFL.

- **Florent SANJUAN** : Membre du conseil depuis octobre 2016. Arrivé en Angola en 2014, il est Ingénieur en Génie des Procédés, et travaille actuellement en tant que responsable ingénierie sécurité chez Total E&P. Il a deux enfants scolarisés au lycée français, en CE1 et en CM2.

Il est en charge des travaux à l'école et du projet LFL2015.

- **Mario B. VON HAFF** : Membre du conseil depuis septembre 2015. De nationalité angolaise, il est diplomate, Premier Secrétaire au Ministère des Affaires Etrangères d'Angola. Il a 2 enfants scolarisés à l'école française, en CE2 et en 6°.

Il est en charge de la communication.

*Parents d'élèves, vous avez des questions,
des remarques, vous pouvez nous contacter
à ape2lfl@gmail.com.*

L'AEFL



Les parents d'élèves siègent dans plusieurs instances. Ne pas les confondre car chaque instance a un rôle bien défini !

- **Le Conseil d'Administration**, responsable de la gestion administrative et financière de l'école, décide des moyens attribués à l'école. Il travaille étroitement avec la Direction de l'École tout au long de l'année.

- **Le Conseil d'Établissement** est compétent sur toutes les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il adopte notamment le projet d'établissement, le règlement intérieur, les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire. Il donne un avis sur l'utilisation des moyens attribués à l'école.
Le Conseil d'Établissement se réunit trois fois par an. Il comprend les membres de l'administration, les représentants des personnels d'enseignement, les élèves du second degré et des représentants de parents. Ceux-ci sont élus pour 1 an.
Pour plus d'information, consulter le site internet de l'école.
Contact : parents.lfl@gmail.com

- **Le Conseil d'École** : C'est en quelque sorte le pendant du Conseil d'Établissement mais pour le premier degré (école maternelle et primaire).
Il adopte le règlement intérieur de l'école. Il est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école : structures pédagogiques, organisation du temps et du calendrier scolaire, questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des enfants, les projets et l'organisation des classes de découverte, etc.
Présidé par le directeur d'école, il est composé d'enseignants et représentants de parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

- Enfin, chaque parent peut également être **Délégué de parents d'élèves pour le Conseil de classe** de son enfant.
Celui-ci se réunit trois fois par an à la fin de chaque trimestre scolaire.
Les représentants des parents ont envers tous les parents de la classe un devoir d'information. Ils rédigeront le plus rapidement possible, un compte rendu du Conseil de classe qui portera sur les problèmes généraux de la classe. Les cas particuliers seront abordés en tête à tête avec la famille qui le souhaite.